

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la piste cyclable nationale 3 à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'entretien. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Piste cyclable nationale 3**
Début : **Vendredi 17 juin 2022 à 08h00**
Fin : **Vendredi 17 juin 2022 à 16h00**
Motif : Travaux d'entretien
Règlement : GRE-149-2022

Grevenmacher, le 14 juin 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Carole Clemens



Le bourgmestre

Léon Gloden

